



Durée totale:

Entre 60 et
120 minutes

Âge:

Cycles
3 et 4

© UNICEF

Écrire l'avenir des enfants : pour chaque enfant, tous ses droits



Objectifs

- Découvrir la Convention internationale des droits de l'enfant
- Explorer le lien entre les Objectifs de développement durable (ODD) et la Convention
- Préparer une action pour la Journée mondiale de l'enfance

Ressources

- Photocopies pour les élèves

Remarque pour l'enseignant

Pour des ressources supplémentaires sur le lien entre les droits de l'enfant et les ODD, cliquez ici :

[Comment faire de chaque jour une Journée mondiale de l'enfance ?](#)

https://www.unicef.fr/sites/default/files/kit_pedagogique_prevention_violences.pdf

Vous trouverez ici une leçon <http://worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/introduce-the-global-goals/> et une vidéo

<https://vimeo.com/138068035> pour présenter les ODD aux élèves.

Aperçu de la fiche pédagogique

Étape 1 : Planter le décor de l'enfance

Demandez aux élèves de réfléchir à ce que l'enfance signifie pour eux et d'en trouver différentes interprétations.

Étape 2 : Présenter la Convention internationale des droits de l'enfant

Présentez cinq droits de l'enfant aux élèves.

Étape 3 : Comprendre les avancées et les difficultés liées à l'enfance

Mettez en place une activité interactive permettant aux élèves de comprendre certaines des avancées et des difficultés propres à l'enfance.

Étape 4 : Représenter l'avenir des enfants

Demandez aux élèves d'imaginer l'avenir qu'ils souhaiteraient pour tous les enfants et de choisir une manière créative de l'exprimer.

Étape 5 : Agir et célébrer les droits de l'enfant !

Trouvez des idées permettant aux élèves de célébrer la Journée mondiale de l'enfance et d'agir dans leur école dans le cadre de l'action #EnfantsAuxCommandes.

Comment utiliser cette fiche pédagogique

La présente fiche pédagogique peut être adaptée et élargie pour correspondre à votre contexte éducatif. Vous trouverez ci-après un guide détaillé pour aider les élèves à créer leur propre vision de l'avenir des enfants. Des suggestions pour aller plus loin vous permettent, si vous le souhaitez, de poursuivre l'apprentissage.

Remarque pour l'enseignant

La première étape consiste à animer une discussion avec les élèves sur ce que l'enfance signifie pour eux. Elle peut constituer une courte introduction à votre leçon ou un exercice à part entière au cours duquel vous passerez en revue toutes les questions suggérées ci-dessous.

Demandez aux élèves : Qu'est-ce que le mot « enfance » signifie pour vous ?

Demandez aux élèves d'écrire quelques idées sur une feuille. Ils ne sont pas obligés de les partager avec le reste de la classe s'ils n'en ont pas envie.

Engagez une discussion de classe et demandez à plusieurs élèves de donner leur avis et leurs idées.

Montrez ensuite à la classe les illustrations figurant aux annexes **1, 2, 3 et 4**, qui montrent l'interprétation de l'enfance par différents artistes du monde entier. Posez aux élèves les questions suivantes : *Tous ces dessins représentent-ils l'enfance ? Quels points communs voyez-vous entre votre enfance et ce que l'artiste a voulu montrer ? Quelles différences voyez-vous ?*

D'autres questions peuvent vous aider à alimenter la discussion :

- À quels moments l'enfance débute-t-elle et finit-elle ?
- Qu'est-ce que signifie l'enfance ?
- Pensez-vous que l'enfance est la même pour tous les enfants ?
- En quoi une enfance en France peut-elle être différente d'une enfance en/au(x) (nom d'un autre pays que celui dans lequel vous enseignez) ? En quoi peuvent-elles se ressembler ?
- Quels sont les éléments importants d'une « bonne » enfance ?

Remarque pour l'enseignant

Pour l'UNICEF, un enfant désigne tout individu âgé de moins de 18 ans.

Après la discussion de classe, demandez aux élèves de revenir aux idées sur l'enfance qu'ils avaient notées au début de la leçon. *Leurs idées sur l'enfance ont-elles changé ? Souhaitent-ils ajouter quelque chose ? Les discussions de classe leur ont-elles donné de nouvelles idées ?*

Identifiez plusieurs éléments clés que tous les élèves de la classe considèrent comme essentiels à l'enfance.

Pour aller plus loin :

- Dollar Street est une formidable ressource pour découvrir à quoi ressemblent les maisons des enfants du monde entier. Parcourez cette ressource avec vos élèves pour trouver les points communs entre eux et les autres enfants : <https://www.gapminder.org/dollar-street/matrix>

Étape 2 : Présenter la Convention internationale des droits de l'enfant

Expliquez à présent aux élèves qu'ils ne sont pas les seuls à s'être posé ces questions sur l'enfance et sur ce que signifie être un enfant. Il y a 30 ans, les Nations Unies (soit presque tous les gouvernements de la planète) ont adopté un document juridiquement contraignant appelé la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette Convention se compose de 54 articles qui détaillent les droits de l'enfant et la manière dont les gouvernements doivent collaborer pour s'assurer que ces droits sont respectés pour tous les enfants. En 2019, nous célébrons le 30^e anniversaire de la Convention.



Montrez les **annexes 5 et 6** aux élèves. Demandez-leur de reprendre leurs idées sur l'enfance notées au début de la leçon. Arrivent-ils à voir un lien entre votre discussion initiale sur l'enfance et la Convention internationale des droits de l'enfant ?

Prenez le temps de lire quelques articles à voix haute et d'en discuter avec la classe. Expliquez aux élèves que les droits sont tous aussi importants les uns que les autres et qu'ils sont tous liés, et que vous allez commencer par en étudier cinq.

- **Le droit d'être entendu et pris au sérieux** – (article 12 ; article 13 Droit de l'enfant à rechercher, recevoir et répandre des informations ; article 14 Liberté de pensée, de conscience et de religion ; article 15 Liberté d'association)
- **Le droit à un traitement équitable** – (article 2 Principe de non-discrimination)
- **Le droit à l'éducation** – (articles 28 et 29 Objectifs de l'éducation)
- **Le droit de vivre et de grandir en bonne santé** – (articles 6 et 24 Droit à des soins de santé de qualité)
- **Le droit de jouer** – (article 31 Droit aux loisirs, au jeu et à la culture)

Demandez aux élèves de décrire comment ils bénéficient de ces droits dans leur propre enfance, en faisant le lien avec leurs descriptions précédentes.

Remarque pour l'enseignant : Pour plus d'informations sur la CIDE, rendez-vous sur <https://www.unicef.fr/sites/default/files/livret10ideesrecues-web.pdf>

Étape 3 : Comprendre les avancées et les difficultés

20-40
minutes

Expliquez aux élèves que même s'il y a eu des avancées en trente ans et que les enfants du monde entier connaissent aujourd'hui une meilleure enfance, ils rencontrent encore de nombreuses difficultés.

Option 1 : Les élèves examinent les avancées et les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants. Distribuez la fiche figurant en **annexe 7**. Demandez aux élèves de relier chaque avancée citée au droit de l'enfant correspondant. Demandez-leur de faire de même avec les difficultés. Ils peuvent ensuite découper et coller ou écrire chaque statistique sur le modèle prévu à cet effet en **annexe 8**.

Option 2 : Demandez aux élèves de faire des recherches sur les avancées et les difficultés liées aux droits de l'enfant. Vous pouvez leur montrer les **annexes 9 et 11** pour les aider. Les élèves peuvent ensuite remplir eux-mêmes l'**annexe 8** en reportant les faits et les chiffres clés dans les triangles prévus pour les avancées et les difficultés de chacun des articles de la Convention.

Une fois que les élèves ont terminé leur exercice, demandez-leur de se rassembler pour discuter des résultats avec la classe. Demandez aux élèves : *Avez-vous été surpris(es) par certains faits ou chiffres ?*

Expliquez aux élèves que le monde est en constante évolution : *L'enfance a-t-elle changé aussi au fil du temps ? Les enfants d'aujourd'hui sont-ils confrontés à de nouvelles difficultés par rapport aux enfants d'il y a 30 ans ? Manque-t-il certains droits de l'enfant ici ?*

Remarque pour l'enseignant : Il est possible que les enfants évoquent des problèmes liés à l'univers du numérique/en ligne, par exemple, « le droit d'accéder à Internet », « le droit d'être protégé sur Internet », etc. Bien que la Convention n'aborde pas précisément le domaine du numérique, plusieurs de ses articles sont toutefois suffisamment larges pour couvrir cet aspect, par exemple, l'article 17 (accès à l'information) et l'article 13 (liberté d'expression).

Demandez ensuite aux élèves : *Comment pourrions-nous transformer les difficultés et les points négatifs liés à ces droits de l'enfant, marqués en rouge, par des faits positifs écrits en vert ? Quel plan pourrions-nous élaborer ?* Laissez les élèves échanger quelques idées, puis présentez-leur l'**annexe 12**. *Comment les ODD pourraient-ils nous aider à faire en sorte que tous les droits de l'enfant soient respectés ?*

Expliquez aux élèves que, tout comme la Convention, les ODD ont été signés par un grand nombre de gouvernements (193) qui ont pour responsabilité de s'assurer que ces objectifs seront atteints. Chacun des objectifs mondiaux comprend plusieurs cibles incitant à mettre en place des actions pour atteindre l'objectif. Les cibles des objectifs mondiaux aident aussi à appliquer la Convention.

À l'image des droits de l'enfant, les ODD sont interdépendants et chaque objectif, comme chaque article, est tout aussi important que les autres. Même si les enfants font encore face à des difficultés, les ODD forment un plan d'action qui aide à faire respecter les droits de l'enfant partout dans le monde.

Vous pouvez demander aux élèves de relier les ODD aux droits de l'enfant, que ce soit individuellement, en groupes ou avec toute la classe. Demandez ensuite aux élèves d'écrire dans les triangles du camembert de l'**annexe 8** le numéro de l'ODD correspondant au droit en question. Reportez-vous à l'**annexe 10** pour avoir une idée de ce à quoi le camembert devrait ressembler une fois l'activité terminée. Veuillez noter que plusieurs objectifs mondiaux peuvent être liés à un même droit de l'enfant ; il est donc possible que les élèves indiquent des ODD différents de ceux montrés en exemple.

Étape 4 : Représenter l'avenir des enfants

20
min.

Expliquez aux élèves que maintenant qu'ils comprennent mieux certaines des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés, ils peuvent créer leur propre vision d'un avenir dans lequel les droits de tous les enfants seront respectés. Laissez les élèves choisir la manière dont ils souhaitent représenter cette vision. Voici quelques possibilités :

- Rédiger un article de presse sur les difficultés des enfants à faire respecter leurs droits ou un titre et un article futuristes qui paraîtraient dans 30 ans et qui expliqueraient comment les enfants du monde entier ont réussi à faire respecter leurs droits de manière équitable.
- Écrire un poème sur sa vision personnelle de l'avenir des enfants.
- Dessiner/peindre le monde dans lequel les droits de tous les enfants sont respectés. Vous pouvez vous inspirer des illustrations des **annexes 1, 2, 3 et 4**.
- Écrire une chanson ou un slam dans laquelle ou lequel l'élève décrit sa vision de l'avenir des enfants.
- Rédiger un court chapitre/paragraphe sur sa vision de l'avenir des enfants ; les différents textes peuvent ensuite être rassemblés pour en faire un livre de classe.

unicef | JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE



La Journée mondiale de l'enfance est une journée d'action annuelle organisée par l'UNICEF « *pour les enfants et par les enfants* ».

Chaque année, le 20 novembre – jour anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant –, des enfants du monde entier assument des fonctions normalement occupées par des adultes, dans les domaines de la politique, du commerce, des médias, du sport, des loisirs et des écoles et dans d'autres institutions.

Cette action baptisée #EnfantsAuxCommandes est une façon d'attirer l'attention sur les problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les enfants. Elle est une manifestation des droits de l'enfant et une manière de montrer que chaque enfant a le droit d'être entendu, de participer et de jouer un rôle civique dans sa société.

Il existe plusieurs manières de participer à la célébration mondiale des droits de l'enfant à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance. Voici quelques idées !

- **Demandez aux élèves eux-mêmes** quelles possibilités ils aimeraient avoir et quels processus ils aimeraient mettre en place dans l'école pour manifester leur droit d'être entendus et pris au sérieux.
- **Les élèves enseignants** : les élèves partagent leur expérience, leurs compétences ou leurs idées en organisant un atelier pour leurs camarades, ou même pour les enseignants.
- **Les conseils d'élèves** : les élèves ont la possibilité de discuter de leurs problèmes ou de leurs idées dans le cadre d'un conseil d'élèves.
- **Une journée portes ouvertes** : les enseignants laissent la porte de leur bureau ouverte pour que tout élève qui le souhaite puisse venir parler d'un problème lié aux droits de l'enfant.
- **Invitez un journal local ou une station de radio locale à venir dans votre école** afin que les élèves puissent informer un plus large public des célébrations organisées et des enseignements tirés.
- **Informez la communauté éducative au sens large** : invitez les familles à venir assister à l'école à une présentation sur la Convention donnée par les élèves.
- **Organisez un débat à l'école** sur un sujet lié aux droits de l'enfant.
- **Les tutorats d'élèves** : formez des groupes de deux en mettant ensemble un jeune élève et un élève plus âgé, pour faciliter le tutorat mutuel.
- **Mettez en place des actions dans votre commune** pour inciter les élèves à exercer leurs droits dans leur commune en faisant part de leurs points de vue aux élus locaux.
- **Le bleu à l'honneur** : le 20 novembre, demandez aux élèves et aux enseignants de s'habiller en bleu ou de décorer votre école en bleu pour célébrer la Journée mondiale de l'enfance !

L'action #KidsTakeover n'est pas seulement une opération médiatique. Demandez-vous comment les décisions et les actions définies par les élèves lors de la Journée mondiale de l'enfance peuvent être mises en œuvre dans votre école après cette journée et en quoi cela peut permettre aux élèves de participer davantage en temps normal. **Le plus important : n'oubliez pas d'impliquer les enfants et les jeunes tout au long du processus, de la planification à la mise en œuvre, afin de rester fidèle à l'esprit « pour les enfants et par les enfants » de la journée.**

Partagez le travail créatif de vos élèves !

Si vous avez obtenu des autorisations parentales, partagez des photos de vos élèves en train d'apprendre afin que l'on fasse mieux entendre leur voix !

Envoyez-nous vos photos par e-mail à : lesson@project-everyone.org

Ou partagez la vision que vos élèves ont de l'avenir des enfants sur **Twitter** @TheWorldsLesson @UNICEF en utilisant les hashtags **#PourChaqueEnfant #EnfantsAuxCommandes #JournéeMondialedeLenfance** !

Annexe 1 : Illustrations de l'enfance

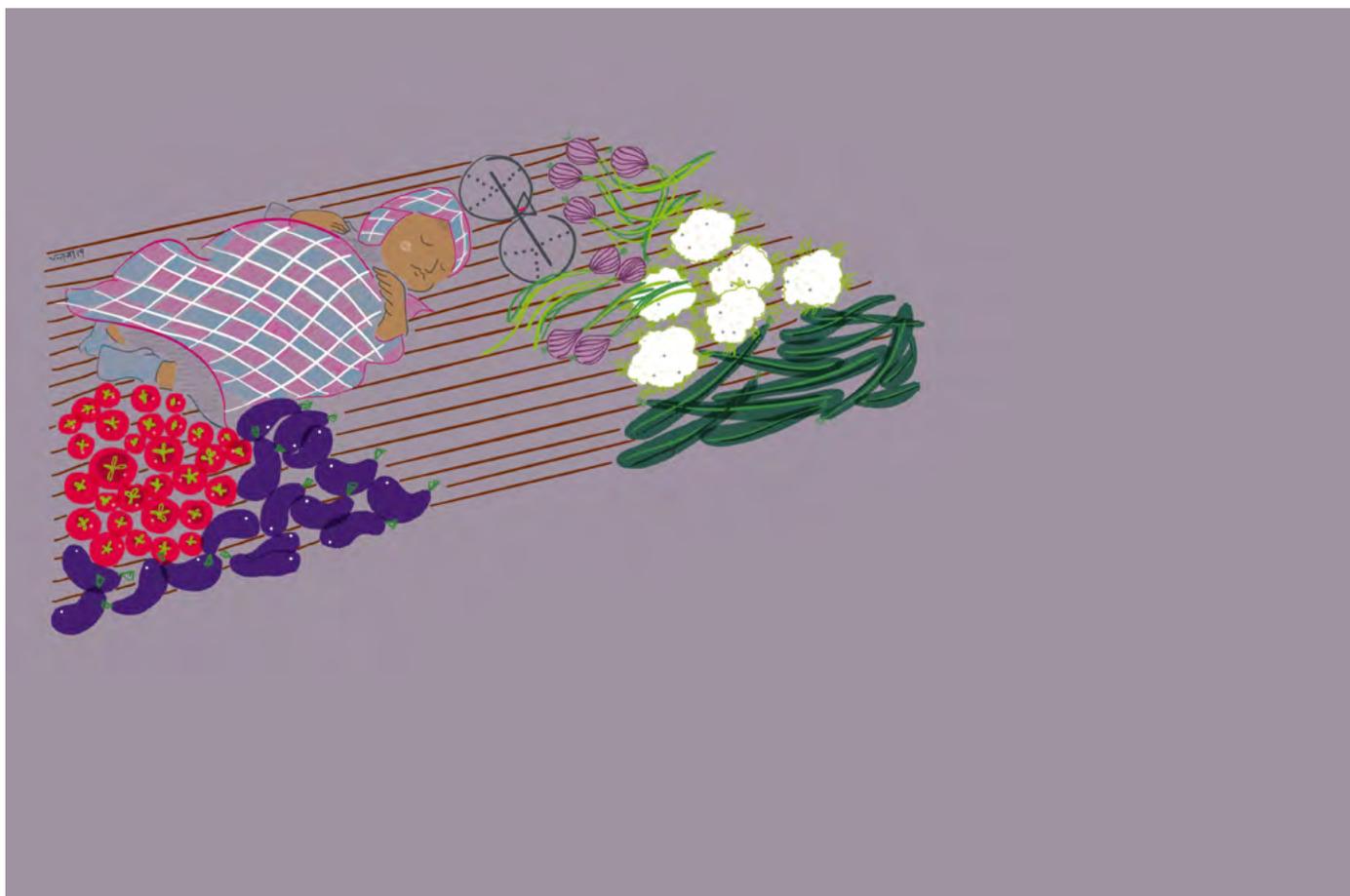


Illustration : Vijaya Rajendra Barge

Annexe 3 : Illustrations de l'enfance



Illustration : Aneta Pacholska



Illustration : Chris Gadbury

Annexe 5 : Convention internationale des droits de l'enfant – version simplifiée

1. DÉFINITION D'UN ENFANT	2. NON-DISCRIMINATION	3. INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT	4. TOUS LES DROITS POUR TOUS LES ENFANTS	5. AIDE DE LA FAMILLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT	6. VIE, SURVIE ET DÉVELOPPEMENT	7. NOM ET NATIONALITÉ
8. IDENTITÉ	9. CONTACT AVEC LES PARENTS	10. CONTACT AVEC LES PARENTS DANS DES PAYS DIFFÉRENTS	11. PROTECTION CONTRE L'ENLÈVEMENT	12. RESPECT DE L'OPINION DES ENFANTS	13. LIBERTÉ D'EXPRESSION	14. LIBERTÉ DE PENSÉE ET DE RELIGION
15. ASSOCIATION À DES GROUPES	16. VIE PRIVÉE	17. ACCÈS À L'INFORMATION	18. RÔLE DES PARENTS	19. PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE	20. ENFANTS SANS FAMILLE	21. ENFANTS ADOPTÉS
22. ENFANTS RÉFUGIÉS	23. ENFANTS HANDICAPÉS	24. SANTÉ, EAU, ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT	25. EXAMEN DU PLACEMENT D'UN ENFANT	26. AIDE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE	27. ALIMENTATION, VÊTEMENTS ET LOGEMENT SÛR	28. ACCÈS À L'ÉDUCATION
29. OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION	30. CULTURE, LANGUE ET RELIGION DES MINORITÉS	31. REPOS, JEU, LOISIRS, CULTURE ET ARTS	32. PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX	33. PROTECTION CONTRE LES SUBSTANCES DANGEREUSES	34. PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE	35. PRÉVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
36. PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION	37. ENFANTS EN DÉTENTION	38. PROTECTION CONTRE LA GUERRE	39. RÉADAPTATION ET RÉINSERTION	40. JUSTICE DES ENFANTS	41. APPLICATION D'UNE MEILLEURE LOI POUR LES ENFANTS	42. TOUT LE MONDE DOIT CONNAÎTRE LES DROITS DE L'ENFANT

43-54.
FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

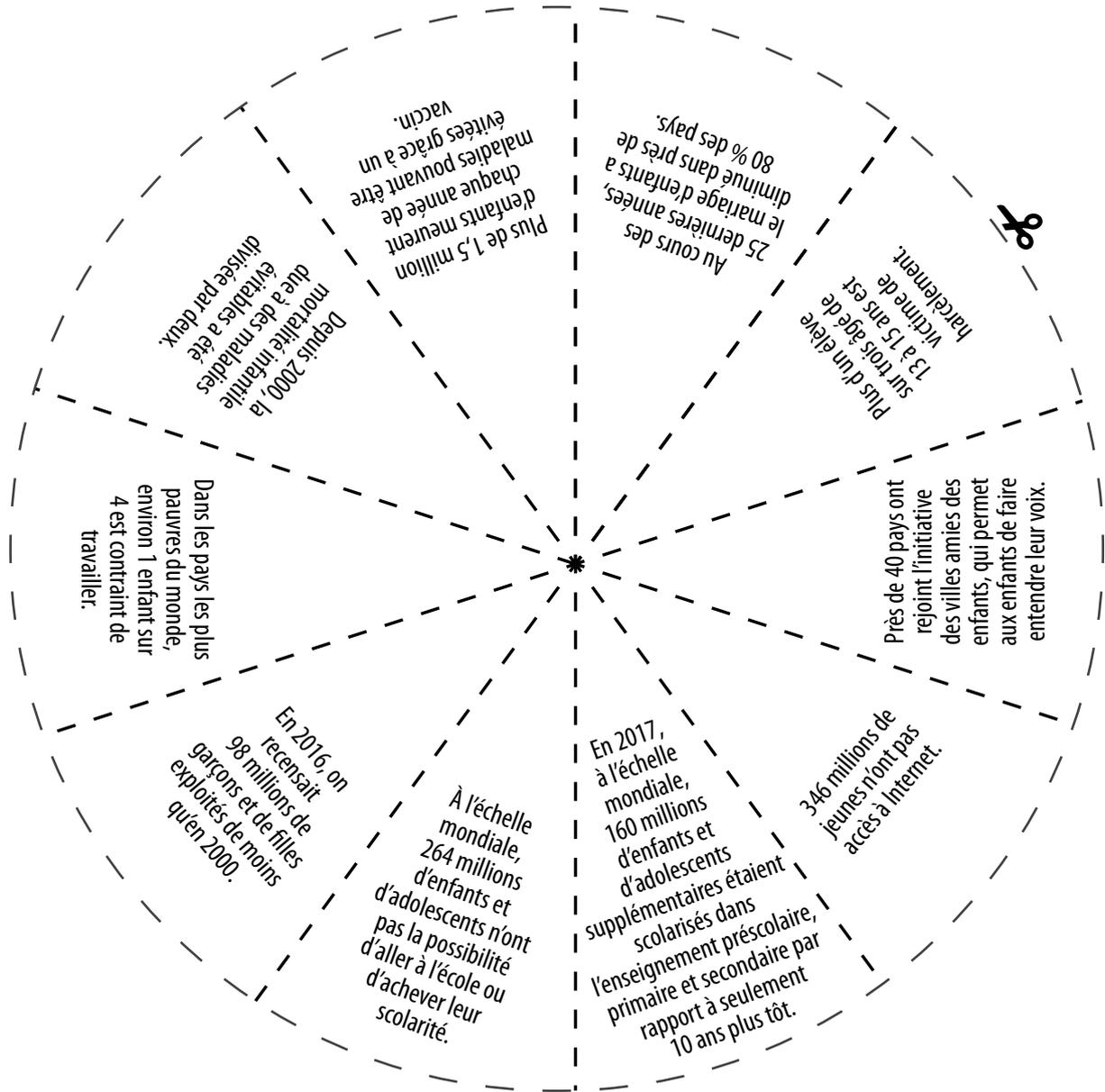
<p>Article 1</p> <p>Toute personne de moins de 18 ans a tous les droits que donne cette Convention.</p>	<p>Article 2</p> <p>Tous les enfants ont ces droits, quels que soient leur identité, le lieu où ils vivent, ce que font leurs parents, la langue qu'ils parlent, la religion ou la culture à laquelle ils appartiennent, qu'ils soient un garçon ou une fille, qu'ils soient handicapés ou non, qu'ils soient riches ou pauvres. Aucun enfant ne doit être traité de façon injuste, sous quelque prétexte que ce soit.</p>	<p>Article 3</p> <p>Tous les adultes doivent faire ce qu'il y a de mieux pour les enfants. Lorsqu'ils prennent une décision, les adultes doivent penser aux conséquences de leur décision sur les enfants.</p>
<p>Article 4</p> <p>Les gouvernements doivent utiliser toutes les ressources disponibles pour appliquer tous les droits que donne cette Convention.</p>	<p>Article 5</p> <p>Les gouvernements doivent respecter les responsabilités et les droits qu'ont les familles de guider leurs enfants pour qu'ils grandissent en apprenant à exercer leurs droits comme il faut.</p>	<p>Article 6</p> <p>Chaque enfant a le droit de vivre, de survivre et de s'épanouir.</p>
<p>Article 7</p> <p>Les enfants ont le droit d'avoir un nom, qui doit être officiellement reconnu par le gouvernement. Ils ont le droit d'avoir une nationalité (d'être citoyen ou citoyenne d'un pays).</p>	<p>Article 8</p> <p>Les enfants ont le droit d'avoir une identité, c'est-à-dire qu'on sache officiellement qui ils sont. Personne n'a le droit de les en priver.</p>	<p>Article 9</p> <p>Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents, sauf si c'est pour leur bien. Les enfants dont les parents se sont séparés doivent rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela met l'enfant en danger.</p>

<p>Article 10</p> <p>Si un enfant vit dans un autre pays que ses parents, il a le droit de les rejoindre ou que ses parents le rejoignent pour qu'ils soient réunis.</p>	<p>Article 11</p> <p>Les gouvernements doivent empêcher que les enfants soient illégalement enlevés de leur propre pays.</p>	<p>Article 12</p> <p>Les enfants ont le droit de donner leur opinion, et que les adultes les écoutent et tiennent compte de leur opinion.</p>
<p>Article 13</p> <p>Les enfants ont le droit de chercher des informations et de partager ce qu'ils pensent avec les autres, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou par n'importe quel moyen, sauf si ça met d'autres personnes en danger.</p>	<p>Article 14</p> <p>Les enfants ont le droit de choisir leur religion et leurs croyances. Leurs parents doivent les guider pour qu'ils sachent ce qui est bien ou mal, et ce qu'il y a de mieux pour eux.</p>	<p>Article 15</p> <p>Les enfants ont le droit de choisir leurs amis et de créer ou de rejoindre des groupes, tant que ça ne met pas d'autres personnes en danger.</p>
<p>Article 16</p> <p>Les enfants ont droit au respect de leur vie privée.</p>	<p>Article 17</p> <p>Les enfants ont le droit de recevoir les informations qui sont importantes pour leur bien-être, et qui viennent de la radio, des journaux, des livres, des ordinateurs ou d'autres sources. Les adultes doivent s'assurer que les informations qu'ils reçoivent ne sont pas dangereuses pour eux, et ils doivent les aider à trouver et à comprendre les informations dont ils ont besoin.</p>	<p>Article 18</p> <p>Les enfants ont le droit d'être élevés par leurs parents, ou par l'un des deux, si c'est possible. Les gouvernements doivent aider les parents en offrant des services pour les aider, surtout si les deux parents travaillent.</p>

<p>Article 19</p> <p>Les gouvernements doivent s'assurer que l'on prend soin des enfants et ils doivent les protéger contre la violence, les mauvais traitements et la négligence de la part de toute personne qui s'occupe d'eux.</p>	<p>Article 20</p> <p>Les enfants ont droit à une protection et à une aide spéciales s'ils ne peuvent pas vivre avec leurs parents.</p>	<p>Article 21</p> <p>Lorsque des enfants sont adoptés, il faut d'abord prendre en compte ce qu'il y a de mieux pour eux.</p>
<p>Article 22</p> <p>Les enfants ont droit à une protection et à une aide spéciales si ce sont des réfugiés. Ils ont aussi droit à tous les droits que donne la Convention.</p>	<p>Article 23</p> <p>Les enfants ont droit à une éducation spéciale et à des soins spécialisés s'ils sont handicapés. Ils ont aussi droit à tous les droits que donne la Convention afin d'avoir une vie épanouie.</p>	<p>Article 24</p> <p>Les enfants ont droit aux meilleurs soins de santé possibles, à une eau potable, à une alimentation nourrissante, à un environnement propre et sans danger et à des informations pour rester en bonne santé.</p>
<p>Article 25</p> <p>Les enfants qui sont placés ou qui vivent loin de chez eux ont le droit qu'on vérifie régulièrement que leurs conditions de vie sont bien les meilleures possibles.</p>	<p>Article 26</p> <p>Les gouvernements doivent donner de l'argent en plus pour les enfants des familles pauvres.</p>	<p>Article 27</p> <p>Les enfants ont le droit d'être nourris, d'être habillés et de vivre dans un endroit sûr. Ils ont le droit qu'on réponde à leurs besoins physiques et mentaux de base. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'en ont pas les moyens.</p>

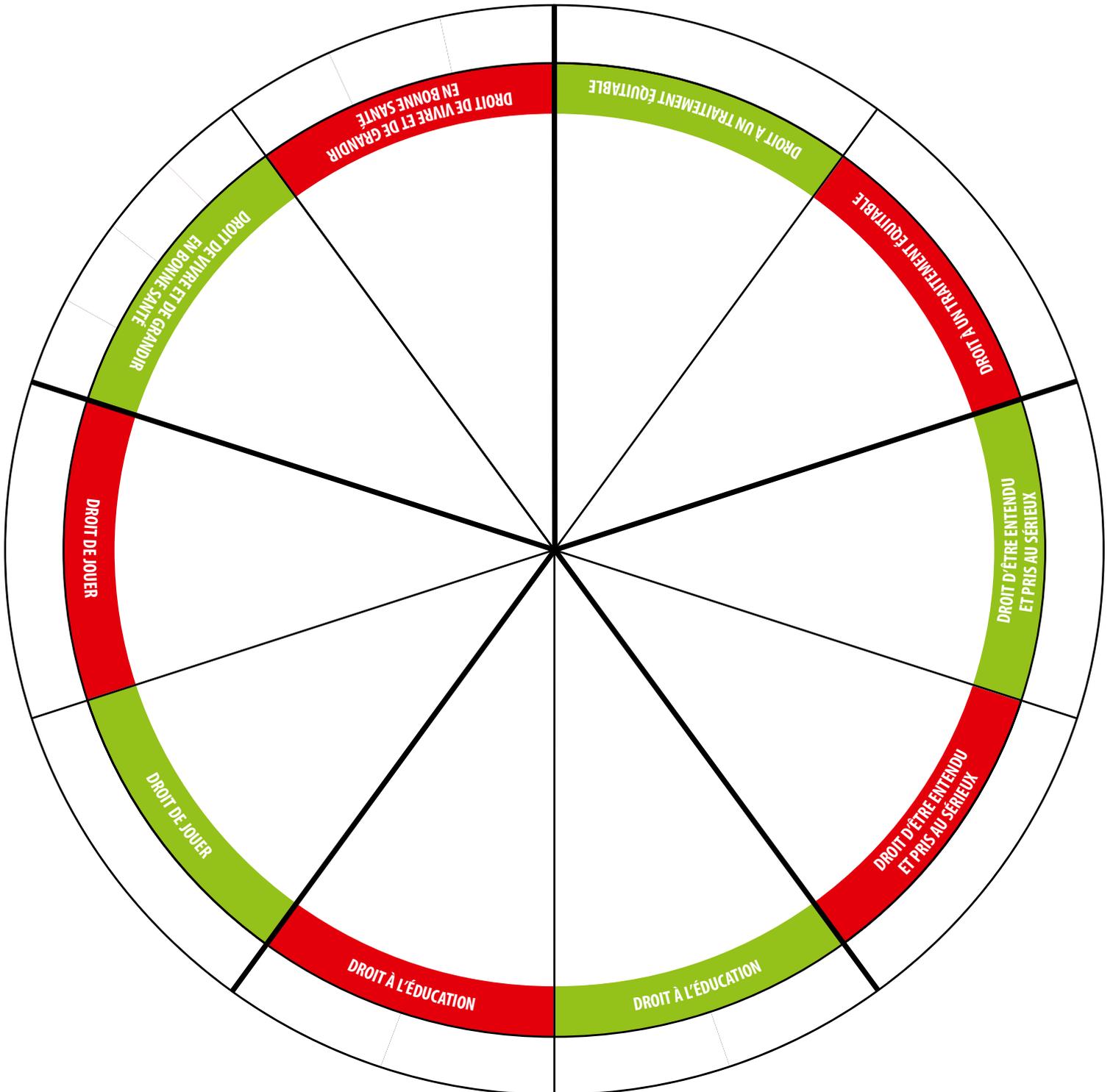
<p>Article 28</p> <p>Les enfants ont droit à une éducation. À l'école, la discipline doit respecter la dignité des enfants. L'éducation primaire doit être gratuite. Les enfants doivent être encouragés à aller aussi loin que possible dans leurs études.</p>	<p>Article 29</p> <p>L'éducation des enfants doit les aider à utiliser et à développer leurs talents et leurs capacités. Elle doit aussi leur apprendre à respecter les droits des autres personnes, à vivre en paix et à protéger l'environnement.</p>	<p>Article 30</p> <p>Les enfants ont le droit de pratiquer leur culture, leur langue et leur religion, même si ce ne sont pas celles de la majorité des habitants du pays où ils vivent.</p>
<p>Article 31</p> <p>Les enfants ont le droit de jouer, de se reposer, de se détendre et de participer à des activités culturelles et artistiques.</p>	<p>Article 32</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés d'un travail dangereux ou mauvais pour leur santé et leur éducation. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés à leur juste valeur.</p>	<p>Article 33</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés de la drogue et du trafic de drogues.</p>
<p>Article 34</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés des abus sexuels et de l'exploitation sexuelle.</p>	<p>Article 35</p> <p>Les gouvernements doivent empêcher l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants.</p>	<p>Article 36</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés de toute forme d'exploitation (on ne peut pas abuser d'eux).</p>

<p>Article 37</p> <p>On ne doit pas tuer les enfants qui enfreignent la loi, ni les torturer, les traiter avec cruauté, les emprisonner pour toujours ou les placer en prison avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière solution, et seulement pour une durée aussi brève que possible. Les enfants en prison ont droit à l'aide de la justice et ont le droit de rester en contact avec leur famille.</p>	<p>Article 38</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés et tenus à l'écart de la guerre. On ne peut pas les obliger à devenir soldat ou à participer à la guerre.</p>	<p>Article 39</p> <p>Les enfants ont droit à une aide s'ils ont été blessés, négligés ou maltraités, pour qu'ils puissent guérir et retrouver leur dignité.</p>
<p>Article 40</p> <p>Les enfants ont droit à l'aide de la loi et ils doivent être traités de manière équitable par un système de justice qui respecte leurs droits.</p>	<p>Article 41</p> <p>Si les lois d'un pays protègent mieux les droits des enfants que les articles de cette Convention, ce sont ces lois qui s'appliquent.</p>	<p>Article 42</p> <p>Les enfants ont le droit de connaître leurs droits. Les adultes doivent connaître ces droits et aider les enfants à les découvrir.</p>
<p>Articles 43-54</p> <p>Ces articles expliquent comment les gouvernements et les organisations internationales comme l'UNICEF travaillent pour que tous les enfants puissent exercer tous leurs droits.</p>		



Annexe 8 : Modèle pour les élèves

Consignes : Remplissez les triangles consacrés aux avancées (verts) et aux difficultés (rouges) liées aux droits de l'enfant. Trouvez ensuite quels ODD sont liés à chaque droit et écrivez leur numéro dans la bande extérieure du cercle.

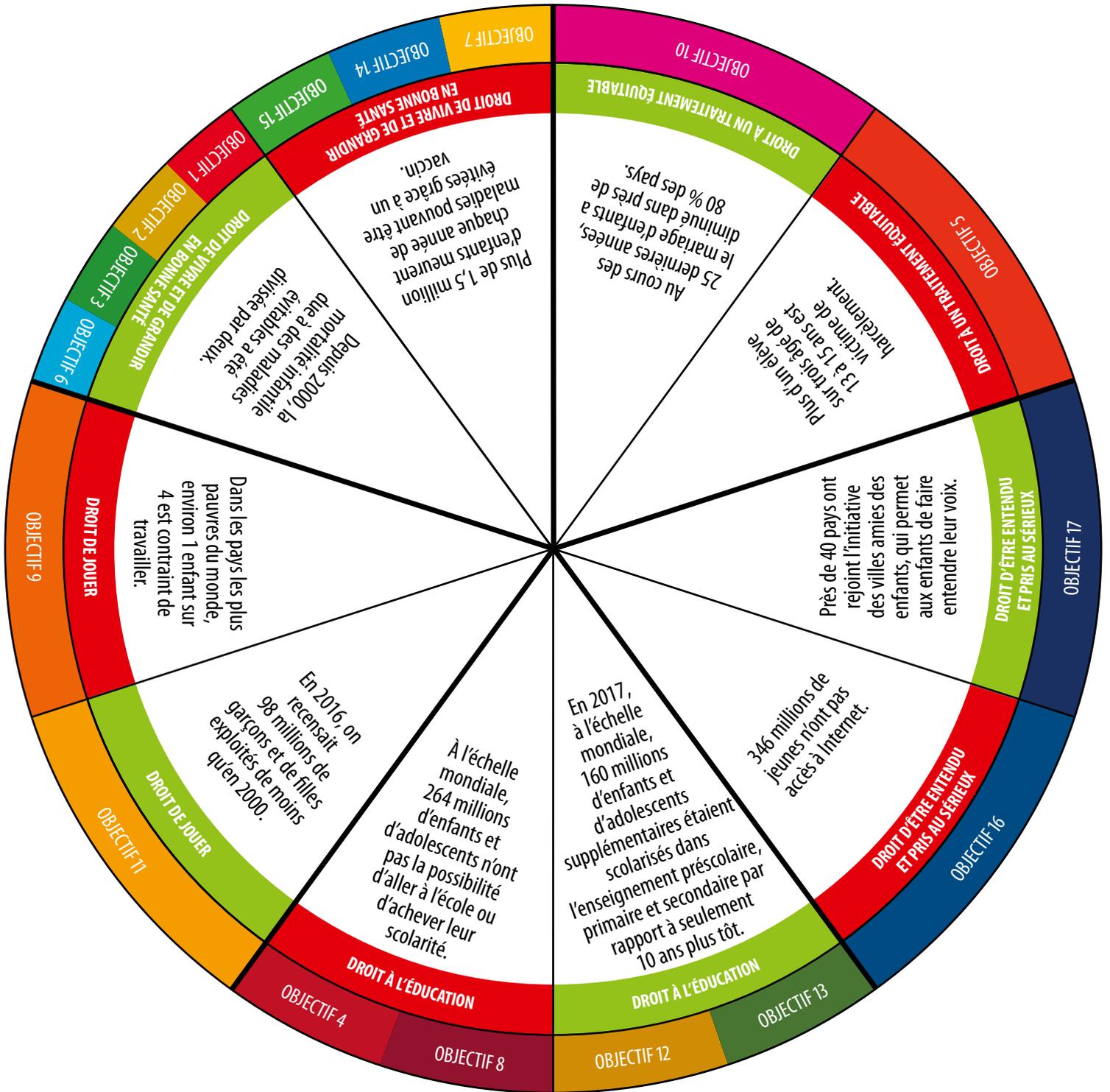


Annexe 9 : Quelques faits sur la situation actuelle de l'enfance¹

Pour plus de données sur les nombreux problèmes liés aux droits de l'enfant, rendez-vous sur www.data.unicef.org (disponible en anglais uniquement).

- 346 millions de jeunes n'ont pas accès à Internet.*
- Selon l'OIT, près de 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent.**
- Dans les pays les plus pauvres du monde, environ 1 enfant sur 4 est contraint de travailler.*
- 114 millions d'enfants qui travaillent sont âgés de moins de 14 ans.**
- En 2016, on recensait 98 millions de garçons et de filles exploités de moins qu'en 2000.**
- 93 % des enfants affirment que jouer les rend plus heureux.***
- Le jeu est l'un des principaux outils permettant aux jeunes enfants d'acquérir des connaissances et des compétences essentielles.*
- Chaque jour, 18 000 enfants sont sauvés de causes de mortalité évitables.*
- La polio a été éradiquée dans tous les pays du monde, sauf trois.****
- Depuis 2000, la mortalité infantile due à des maladies évitables a été divisée par deux.****
- La vaccination sauve chaque année 2 à 3 millions d'enfants de maladies infantiles mortelles, telles que la rougeole, la diarrhée et la pneumonie.*
- La vaccination contre la rougeole a permis d'empêcher près de 17,1 millions de décès entre 2000 et 2014.*
- Depuis 2000, 2,5 milliards d'enfants ont été vaccinés et le nombre de cas de polio a diminué de plus de 99 %, passant à seulement 22 cas en 2017.*
- Près de 15 000 enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour.*
- 31 % des écoles n'ont pas accès à l'eau potable.*
- Plus de 1,5 million d'enfants meurent chaque année de maladies pouvant être évitées grâce à un vaccin.*
- En 2017, à l'échelle mondiale, 160 millions d'enfants et d'adolescents supplémentaires étaient scolarisés dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire par rapport à seulement 10 ans plus tôt.*
- À l'échelle mondiale, 264 millions d'enfants et d'adolescents n'ont pas la possibilité d'aller à l'école ou d'achever leur scolarité.*
- 63 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire (en général âgés de 6 à 11 ans) ne sont pas scolarisés.*
- 61 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire (en général âgés de 12 à 14 ans) ne sont pas scolarisés.*
- Les adolescents en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire (entre 15 et 17 ans) représentent la plus grande proportion d'enfants non scolarisés. Près de 139 millions d'entre eux (soit 53 %) ne sont pas scolarisés.*
- Plus de la moitié des enfants non scolarisés habitent en Afrique subsaharienne.*
- Environ 1 enfant déscolarisé sur 4 vit dans un pays touché par des crises.*
- À l'échelle mondiale, 617 millions d'enfants et d'adolescents n'auraient pas le niveau minimum de compétences en lecture et en calcul.*
- 1 enfant déscolarisé sur 4 vit dans un pays touché par des crises.*
- Plus de 100 millions de jeunes ne savent pas lire.*
- Depuis 2015, plus de 20 pays ont pris des mesures pour mettre fin au mariage d'enfants.****
- Au cours de la dernière décennie, 25 millions de mariages d'enfants ont été évités.*
- Au cours des 25 dernières années, le mariage d'enfants a diminué dans près de 80 % des pays.*****
- Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant leurs 18 ans.*
- 75 % des enfants âgés de 2 à 4 ans sont victimes de châtiments corporels violents commis par la personne qui s'occupe d'eux.*
- Plus d'un élève sur trois âgé de 13 à 15 ans est victime de harcèlement.*

¹ Sources des données : * UNICEF <https://www.unicef.org/fr>, ** OIT <https://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>, *** Real Play Coalition www.realplaycoalition.com, **** Nations Unies www.un.org, ***** Filles, pas épouses <https://www.fillespasepouses.org/>



Annexe 11 : Liens vers des sites Internet utiles pour rechercher des données sur les droits de l'enfant

Liens vers des sites consacrés au droit à l'éducation

- <http://worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/global-goals/quality-education/>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-leducation>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-leducation-des-filles>

Liens vers des sites consacrés au droit à la non-discrimination et à la protection

- <https://www.fillespasepouses.org/le-mariage-des-enfants/>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrelegalite-filles-garcons>
- <http://worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/global-goals/reduced-inequalities/>
- <http://worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/global-goals/gender-equality/>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendreexcision-et-les-mutilations-genitales-feminines>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-travail-des-enfants>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-la-non-discrimination>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrela-justice-des-mineurs-en-france>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-la-protection>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-handicap-chez-les-enfants-et-les-jeunes>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-les-enfants-soldats>
- <https://www.ilo.org/ipec/facts/lang--fr/index.htm>
- https://www.unicef.org/french/protection/57929_57972.html

Liens vers des sites consacrés au droit à la santé

- <https://www.gatesfoundation.org/fr/>
- <http://worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/global-goals/good-health/>
- https://www.who.int/gender/documents/gender_health_malaria_French.pdf
- <https://www.who.int/fr/home>
- <https://fr1.wfp.org/>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrela-malnutrition>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-la-vaccination-et-les-maladies-evitables>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-vih-sida>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-la-sante>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-la-sante-maternelle-et-infantile>

Liens vers des sites consacrés au droit d'être entendus et pris au sérieux

- <https://my.unicef.fr/contenu/la-participation-des-enfants-et-des-jeunes-mode-demploi>
- <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-la-participation>
- <https://www.unicef.org/fr>
- <https://www.globalcitizen.org/fr/>

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

